
Adresse de la société régénérée de Nérac relative à leur don
envoyé au 2^e bataillon de Lot-et-Garonne, lors de la séance du 4
nivôse an II (24 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société régénérée de Nérac relative à leur don envoyé au 2^e bataillon de Lot-et-Garonne, lors de la séance du 4 nivôse an II (24 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 245;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37359_t1_0245_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

fine, Louis Marin, Jean-Louis Sorel et Nicolas Hébert.

« Je demande que l'action civique de ces braves laboureurs soit consignée au *Bulletin*, qu'il en soit fait mention honorable au procès-verbal et qu'ils soient remboursés de leurs frais de route. »

Le citoyen Claude Saulnier, de Toul, remet pour toujours à la nation le traitement de 1,000 livres, qu'il recevait comme vicaire de la ci-devant cathédrale de Toul; en outre 250 livres qui lui sont dues pour le quartier de juillet dernier.

La Convention décrète mention honorable et renvoi au comité de liquidation (1).

La Société régénérée de Nérac prévient la Convention qu'elle vient d'expédier au 2^e bataillon de Lot-et-Garonne un second envoi d'objets d'équipement, dont elle joint le détail, et une somme de 2,162 livres en argent et assignats.

La Convention décrète la mention honorable et l'insertion au « *Bulletin* » (2).

Suit la lettre de la Société régénérée de Nérac (3).

La Société régénérée des Amis de la Constitution de 1793, séant à Nérac, à la Convention nationale.

« Représentants du peuple,

« Toujours occupés du bonheur de la patrie et de ses intrépides défenseurs, nous venons d'expédier en second envoi et par la diligence, à nos braves frères d'armes du 2^e bataillon de Lot-et-Garonne : 475 chemises, 115 paires de bas, 47 mouchoirs de poche, 29 paires de souliers, 6/2 (*sic*) linseuls, 1 habit d'uniforme, 2 vestes de drap; 2 culottes *idem*, 1 pantalon, 1 paire de guêtres noires et 2,162 livres en argent et en assignats.

« Ces différents dons, de la part de leurs frères, sera un nouvel aliment pour la bravoure, le courage et l'énergie qu'ils n'ont cessé de montrer depuis qu'ils combattent les infâmes tyrans de la terre.

« Il y a peu de jours, représentants, que nous vous avons fait part que nos prêtres, guidés par les principes d'une sage philosophie, avaient déposé leurs titres sur l'autel de la patrie. Aujourd'hui nous vous annonçons un nouveau triomphe de la raison. Le citoyen Nauton, ci-devant curé de Nérac, président de l'Administration régénérée du district, cet homme qui, depuis la Révolution, n'a cessé de combattre, avec l'énergie qui le caractérise, l'aristocratie, le royalisme, le fédéralisme et le fanatisme, vient d'épouser la citoyenne Jenny Duprat, ci-devant protestante, distinguée aussi par son patriotisme et ses vertus républicaines, mais peu

favorisée du côté de la fortune. Représentants, le citoyen Nauton n'est point riche non plus, il a constamment servi la chose publique, ne serait-il point juste que la patrie vint à son secours? Nous formons cette demande en sa faveur et nous espérons que vous entendrez la voix des républicains de Nérac, ses frères et ses amis.

« Son exemple a été suivi par le citoyen Bazile, son ci-devant vicaire, qui a choisi pour son épouse la citoyenne Jeanne Durfort; les deux mariages ont été célébrés le même jour aux acclamations d'un peuple immense qui n'a cessé d'entonner pendant tout le cours de la cérémonie des hymnes patriotiques et de faire retentir les voûtes de la salle des cris mille fois répétés de : *Vive la République! Vive la Montagne!*

« Le décadi dernier, le citoyen Nauton fit l'inauguration du temple de la Raison par un discours philosophique sur la morale universelle, tous les citoyens des différents cultes s'y rendirent en foule, ils y abjurèrent leurs préjugés et leurs erreurs; le citoyen Quatreils, ci-devant ministre protestant, parut dans la tribune de la vérité au moment où le citoyen Nauton terminait son discours; ils se donnèrent le baiser fraternel aux grands applaudissements de toute l'assemblée, et de suite le citoyen Quatreils prononça un discours où respiraient le patriotisme le plus vrai et la philosophie la plus pure. Ils se proposent de continuer les sublimes fonctions de ce nouvel apostolat, bien supérieur à celui de l'erreur.

« Tel est, représentants, dans notre commune, dans cette commune qui n'a jamais dévié du sentier des vrais principes, la hauteur de l'esprit public.

« Salut et fraternité.

« LEFEBVRE, président; PERRIBERE, secrétaire; LAFITE, secrétaire; MAILLÉ aîné, secrétaire; DARBISSAN, secrétaire.

« A Nérac, le 19 de frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible. »

Le conseil général de la commune de Brehain-la-Ville envoie à la Convention une lettre de maîtrise donnée par la citoyenne Marie-Louise Ruelle.

La Convention décrète mention honorable et insertion au « *Bulletin* » (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Le conseil général de la commune de Brehain-la-Ville écrit que la citoyenne Marie-Louise Ruelle a fait don à la patrie de la finance de sa maîtrise de couturière, dont les titres sont déposés au bureau de liquidation.

Mention honorable.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 70.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 70.

(3) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 864, pièce 44.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 76.

(2) *Bulletin de la Convention nationale* du 5^e jour de la 1^{re} décade du 4^e mois de l'an II (mercredi 25 décembre 1793).